



Comment dois-je protéger si je suis l'inventeur mais pas le réali

Par **adou75_old**, le **24/10/2007** à **00:32**

Bonjour,

Je dois prochainement créer une entreprise pour laquelle j'ai inventé un logiciel métier très intéressant. c'est un outil CRM avec des fonctionnalités très nouvelles. Je ne connais strictement rien à l'art du développement, et un ami me propose de le réaliser ... qui est propriétaire du logiciel, lui ou moi ? Lui m'assure que s'il le réalise, c'est sa société qui sera propriétaire de l'outil !!! Au secours, une réponse !